

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mercredi le 29^e jour de juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Paul-Égide Bourdages, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Joshua Burns, conseiller
 Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Sont absents : Sylvain Bourque, conseiller
 Maude Brinck-Poirier, conseillère

Est aussi présente : Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance ordinaire ajournée le 6 juin 2022.

- 30.2 Dépôt des états financiers 2021 et rapport du vérificateur;
- 30.3 Rapport du maire sur les faits saillants 2021 ;
- 30.4 Ajustement facture RH20 – embauche DG;
- 30.5 Autorisation gestionnaires Visa;
- 30.6 Participation tournoi de golf 2022 – Fondation Baie des Chaleurs;
- 30.7 Évaluation environnemental – 11, route des érables;
- 30.8 Vérification admissibilité Fonds vert – 11, route des érables;
- 30.9 Refinancement emprunt rue des Pommiers;
- 30.10 Autorisation paiement no. 8 - DG Construction;
- 30.11 Avenant au marché no. 04 – caserne-garage;
- 30.12 Autorisation de paiement chargé de projet;
- 30.13 Autorisation de paiement contrat sonorisation Fête nationale;
- 30.14 Embauche employés saisonniers Neigière;
- 30.15 Club social – demande recommandations;
- 31. Période de questions.

Levée de la séance.

RÉSOLUTION 022-06-192

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 6 JUIN 2022

Sur la proposition de M. Jean-Bertrand Molloy, le maire, Mme Lise Castilloux procède à la réouverture de la séance ajournée le 6 juin 2022.

Unanimité.

RÉSOLUTION 022-06-193

30.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Audet, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, a fait la présentation à l'assemblée du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur;

POUR CE MOTIF, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les membres du Conseil municipal acceptent le dépôt des rapports financiers 2021 tels que préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

Que Mme Lise Castilloux, maire, et Mme Céline Leblanc Méthot, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents nécessaires au suivi du présent dossier;

Adopté.

30.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS 2021

Le maire, Mme Lise Castilloux fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton;

Art. 176.2.2. C.M. : Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Ce rapport sera publié sur le site Internet de la Municipalité;

RÉSOLUTION 022-06-194

30.4 AJUSTEMENT FACTURE RH20 – EMBAUCHE DG

CONSIDÉRANT les tâches additionnelles au contrat de recrutement pour la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 022-05-138 prévoit un montant de 2 250 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant réclamé par RH20 est de 2 846 \$, excluant les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la facture no. 92 reçue de RH20 soit approuvée au montant de 2 846 \$, excluant les taxes, pour les tâches additionnelles au contrat de recrutement pour la direction générale;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-195

30.5 AUTORISATION GESTIONNAIRES VISA

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction générale est vacant;

CONSIDÉRANT l'obligation d'autoriser un mandataire pour le compte Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'IL est optimal d'avoir 2 signataires au compte;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le Conseil municipal mandate Mme Sylvie Arsenault, adjointe administrative et Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, à titre de gestionnaires et signataires pour le compte Visa Desjardins de la Municipalité;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-196

30.6 PARTICIPATION TOURNOI DE GOLF 2022 – FONDATION SANTÉ BAIE DES CHALEURS

CONSIDÉRANT le tournoi de golf organisé par la Fondation santé Baie des Chaleurs du 8 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la pertinence de participer à cet événement et soutenir la campagne;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite contribuer à la collecte de fonds pour la santé de notre population;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Lise Castilloux, maire et un conseiller participent au cocktail du tournoi de golf de la Fondation santé Baie des Chaleurs du 8 juillet prochain;

Que le Conseil municipal accepte de contribuer à la collecte de fonds pour la santé de notre population en accordant un don de 100 \$ pour soutenir la campagne (2 participations);

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-197

30.7 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTAL – 11, ROUTE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 022-05-158 autorise le directeur des travaux publics à demander des offres de service pour l'évaluation du sol au 11, route des Érables;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'offre de service a été faite auprès de 3 fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'UN fournisseur a décliné l'offre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus basse a été reçue de Activa Environnement, au montant de 1 975 \$, excluant les taxes,

CONSIDÉRANT la 2^e offre reçue de Englobe au montant de 4 770 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra fournir un certificat de localisation en supplément;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics recommande d'accepter l'offre reçue de Activa Environnement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre de service reçu de Activa Environnement au montant de 1 975 \$, excluant les taxes, pour l'évaluation du sol au 11, route des Érables;

Que la municipalité s'engage à fournir un certificat de localisation à jour et autorise le directeur des travaux publics à faire les démarches pour l'obtenir;

Que Toma Rioux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous documents en lien avec ce dossier;

Que cette dépense provient du surplus accumulé ou du budget courant;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-198

30.8 VÉRIFICATION ADMISSIBILITÉ FONDS VERT – 11, ROUTE DES ÉRABLES

CONSIDÉRANT l'option de décontamination des sols au 11, route des Érables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est peut-être admissible au programme Fonds Vert du Ministère de l'Environnement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise M. Toma Rioux, directeur des travaux publics et/ou Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, à vérifier l'admissibilité au programme Fonds vert du Ministère de l'Environnement pour le projet de décontamination des sols au 11, route des Érables;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-199

30.9 REFINANCEMENT EMPRUNT RUE DES POMMIERS

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt pour la rue des Pommiers sera renouvelable le 17 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le solde du prêt à renouveler est de 39 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant à refinancer est inférieur à 100 000 \$ et que la Municipalité a la possibilité de donner le contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil décide de ne pas refinancer et d'acquitter le montant de 39 500 \$ avec un fond provenant du surplus accumulé;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-200

30.10 AUTORISATION PAIEMENT NO. 08 – DG CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

CONSIDÉRANT les travaux exécutés en date du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation par certificat de paiement no. 8 de l'architecte au dossier Pierre Bourdages;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que le conseil municipal approuve le paiement à l'entrepreneur DG Construction inc. au montant de 55 461.79 \$ taxes incluses, tel que le certificat de paiement no. 8 de Pierre Bourdages, architecte;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-201

30.11 AVENANT AU MARCHÉ NO. 04 – CASERNE-GARAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

CONSIDÉRANT l'avenant au marché no. 04 au montant de 566 \$, excluant les taxes, tel que déposé par la firme Pierre Bourdages architecte Inc.;

CONSIDÉRANT que des modifications vont majorer le contrat d'un montant total de 2 073 267.52 \$ excluant les taxes,

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont essentielles à la réalisation du projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal approuve l'avenant au marché no 04 déposé par la firme Pierre Bourdages architecte Inc. en date du 17 juin 2022 au montant de 566 \$, excluant les taxes;

QUE le chargé de projet, Monsieur Claude Desbiens, soit autorisé à signer l'avenant au marché no. 04;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-202

30.12 AUTORISATION DE PAIEMENT CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT la demande de paiement au montant de 1 725 \$ reçu de M. Claude Desbiens, chargé de projet pour divers dossier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL reste seulement 7 heures en banque (résolution 022-05-156);

CONSIDÉRANT l'entente convenue pour ses frais de déplacement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil autorise le paiement complet des 3 factures (mai-juin 2022) pour un total de de 1 725 \$ à M. Claude Desbiens, chargé de projet pour la caserne-garage;

Que le Conseil autorise le paiement de 927.85 \$ à M. Claude Desbiens, chargé de projet, pour ses frais de déplacements de février à juin 2022;

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-203

30.13 AUTORISATION DE PAIEMENT CONTRAT SONORISATION FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de collaboration avec l'OTJ a organisé une soirée pour la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée nécessitait la présence d'un service de sonorisation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil entérine et accepte le paiement à Richard Dunn et Henri-Jean Cayouette au montant de 1 150 \$ chacun, pour les services de sonorisation pour la soirée du 23 juin 2022 (Fête Nationale);

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-204

30.14 EMBAUCHE EMPLOYÉS SAISONNIERS NEIGIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager du personnel pour travailler à La Neigière pour la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benoit Drapeau d'engager 2 étudiants supplémentaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal accepte la recommandation de Benoit Drapeau, coordonnateur des loisirs et entérine l'embauche de deux employés supplémentaires à La Neigière pour la période estivale soit, Amélie Babin et Jérémy Pelletier

Adopté.

RÉSOLUTION 022-06-205

30.15 CLUB SOCIAL – DEMANDE RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite connaître les recommandations des employés sur leur choix des modalités de versement pour le club social de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande aux employés, leurs recommandations sur les modalités de versement pour le compte du club social de la Municipalité;

Que le Conseil demande à ce que les fonds soient utilisés par le personnel à l'emploi de la Municipalité seulement;

Adopté.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Paul-Égide Bourdages, la séance est levée.

Il est 19 h 34.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

Céline Leblanc Méthot
Greffière-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.